



Wallonie

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur et Madame WILLEM/PERAT** demeurant **rue du Patronage 9 à 5360 Hamois**. Le bien concerné est situé **rue Mapré à 5361 Mohiville** et cadastré **3e division, MOHIVILLE, section A n°565B**.

Le projet consiste en la **construction d'une habitation** et présente les caractéristiques suivantes : article D.IV.40 qui concerne les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation :

- Ecart par rapport aux prescriptions urbanistiques du lotissement JEANFILS/ROUARD autorisé le 20 novembre 2006 (lot n° 2) et écarts par rapport au Guide Régional d'Urbanisme : Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (arrêté ministériel du 03.06.09 – M.B. 06.07.09 pour Mohiville, Scy et Buresse) :
  - Implantation en partie en dehors de la zone de construction.
  - Sens du faîtage perpendiculaire au front de bâtisse au lieu de parallèle.
  - Rapport façade/pignon supérieur à 1,8 (2,5).
  - Superficie du volume secondaire (95m<sup>2</sup>) supérieure à la moitié du volume principal (109m<sup>2</sup>).
  - Pente et matériau de toiture du volume secondaire (toiture plate).
  - Baies à dominante horizontale et superficie des parties vitrées supérieures à celle des parties pleines.
  - Matériau d'élévation non conforme (bardage en acier de ton gris foncé).

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous** (083/61.52.34 – urbanisme @hamois.be) durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, au Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne.

Des explications sur le projet peuvent être fournies auprès du Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17 mai 2021 au 31 mai 2021 au Collège communal, soit :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Hamois – Service urbanisme, Rue du Relais, 1, 5363 Emptinne ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@hamois.be

Fait à Hamois, le 11 mai 2021.